

SERVICES DE GARDES PHARMACIES

Avril

Dimanche 6 : BERTAULT-LECHARTIER
47, avenue de la République
Dimanche 13 : SENANT
128, avenue de la République
Dimanche 20 : ABECASSIS-MOURER
72, rue Henri Ginoux
Dimanche 27 : JACQUEMART
34, avenue de la République

Mai

Jeu. 1^{er} : PREVOST
104, avenue Henri Ginoux
Dimanche 4 : DUONG
117, avenue Aristide Briand
Jeu. 8 : CRABOSE-CHERADAME
52, avenue Henri Ginoux
Dimanche 11 : NGUYEN
131, avenue Jean Jaurès/
12, rue Jules Guesde
Dimanche 18 : CHANTRY
31, rue Carves
Dimanche 25 : GHELLIS
176, avenue Marx Dormoy

Juin

Dimanche 1^{er} : BERTAULT-LECHARTIER
47, avenue de la République
Dimanche 8 : BOCCARA
9, avenue de la Marne

MÉDECINS, FAITES LE 15

La maison de garde intercommunale reçoit du lundi au samedi de 20h à 24h et le dimanche de 9h à 13h et de 16h à minuit. Située 10, bd des Frères-Vigouroux à Clamart, elle concerne les communes de Montrouge, Châtillon, Clamart, Malakoff et Vanves. Pour y accéder, les patients doivent impérativement appeler le 15 qui assurera la coordination en enregistrant les appels. En cas d'immobilisation, un service d'urgence se déplacera chez vous.

Adresses et numéros utiles

La Mairie à votre service

Accueil du lundi au vendredi de 8h30 à 11h45 et de 13h30 à 17h, le samedi de 8h30 à 11h45. Hôtel de Ville - 43, avenue de la République - 92121 Montrouge Cedex.
Centre Administratif - 4, rue Edmond Champeaud - 92121 Montrouge Cedex
Tél. : 01 46 12 76 76. www.ville-montrouge.fr

Numéros d'urgence

- » **Police Secours : 17.**
- » **Pompiers : 53, rue de la Vanne**
Tél. : 01 58 07 05 28.
- » **Appel secours :**
18 ou 01 46 56 18 18.
- » **SAMU et Médecins de garde : 15.**
- » **Urgences dentaires :**
Tél. : 01 47 78 78 34.
(dimanches et jours fériés de 9h à 12h et de 15h à 17h).
- » **Secouristes Croix-Rouge :**
Tél. : 01 46 57 95 30.
- » **Secouristes Protection Civile :**
Tél. : 06 08 18 06 84.
- » **Commissariat de Police :**
4, rue Guillot
Tél. : 01 46 56 34 00.
- » **Gendarmerie :**
5, rue Gabriel-Péri, 92320 Châtillon
Tél. : 01 46 57 22 22.
- » **Police Municipale :**
69, avenue de la République
Tél. : 01 46 56 92 92.
- » **Carte bancaire - Vol/Perte :**
Tél. : 0892 705 705.
- » **Chèques - Vol/Perte :**
Tél. : 01 42 41 22 22.
- » **EDF-GDF :**
Électricité : 0810 333 292.
Gaz : 0810 433 292.

Adresses utiles

- » **Préfecture :**
177, avenue Joliot-Curie
92000 Nanterre
Tél. : 0821 80 30 92 (0,12€TTC/min).
- » **Sous-Préfecture :**
99, avenue du Général de Gaulle
92160 Antony
Tél. : 01 56 45 38 00.

» Impôts :

18, rue Victor Hugo - 92120 Montrouge
Tél. : 01 55 58 24 00.

» Sécurité Sociale :

16, rue Victor Hugo - 92120 Montrouge
Tél. : 0 820 904 192.

» Allocations familiales :

7, rue Auguste Gervais
92245 Issy-les-Moulineaux
Tél. : 01 46 48 54 22.

» Permanence au C.A.S. de Montrouge

Tous les mardis, sur rendez-vous
Tél. : 01 46 12 74 51

» OPHLM :

18, av. Émile Boutroux
92120 Montrouge
Tél. : 01 55 58 17 00.

Accueil du lundi au jeudi de 8h à 12h et de 13h30 à 17h, le vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h30.

» Centre Municipal de Santé :

5, rue Amaury Duval
92120 Montrouge
Tél. : 01 46 12 74 09.

» Centre d'Information et d'Orientation :

24, rue Arthur Auger
92120 Montrouge,
Tél. : 01 46 57 24 75.
cio-montrouge@ac-versailles.fr

» ANPE :

5, rue Théophile Gautier
92120 Montrouge
Tél. : 01 46 56 02 02.

» Mission Locale :

131, rue Maurice Arnoux
92120 Montrouge
Tél. : 01 42 53 50 42.
Accueil des 16-25 ans du lundi au jeudi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 18h, vendredi de 9h à 12h30.

Club Consomm'action

Le Club Consomm'action vous rappelle qu'il renseigne gratuitement les consommateurs qui ont un litige. En adhérent, nous intervenons pour vous par courrier auprès des commerçants, entreprises, magasins, etc. Le Club tente toujours une intervention amiable. En cas de désaccord, le Club oriente l'adhérent vers le juge approprié et il aide à la présentation du dossier. Pour un problème important, le statut d'adhérent permet d'obtenir le conseil d'un avocat avant d'entreprendre un procès.

Permanences à la Maison des Associations, 105 avenue Aristide Briand, salle 12, chaque 1^{er} mercredi du mois de 14h à 16h et chaque 3^e mardi de 15h à 16h.
Club Consomm'action : BP 7 - 92122 Montrouge cedex.

Le droit et vous

Maître Cardonnet et Maître Verteuil tiennent des permanences juridiques au Centre Administratif. Ces avocats reçoivent sur rendez-vous tous les samedis. Ces consultations, réservées aux Montrougiens, sont gratuites et limitées à dix minutes.

Contact : 01 46 12 73 35

Madame Pascale Sueur, désignée par la Cour d'Appel de Versailles occupe les fonctions de conciliatrice de justice dans le canton de Montrouge. Le conciliateur a pour mission de régler à

l'amiable les différends portant sur des droits dont les intéressés ont la libre disposition. Son action concerne pour l'essentiel des conflits individuels entre les particuliers, avec les entreprises, les artisans, tels les troubles de voisinage, les dettes impayées, les malfaçons, les litiges de la consommation, les problèmes locatifs ou de copropriété, etc.

Le conciliateur ne peut traiter en aucun cas des questions concernant l'état des personnes ou le droit de la famille ou les litiges avec l'administration.



Madame Sueur reçoit sur rendez-vous uniquement le 1^{er} et le dernier mardi matin de chaque mois.

Prise de rendez-vous auprès du C.A.S. : 01 46 12 74 15

■ Attention Arnaque au dépannage

La société Alex Artisan, figurant sur un mémento bleu distribué gratuitement sur la commune et sans aucun rapport avec les informations diffusées par la Mairie, est mentionnée comme dépanneur en plomberie. Plusieurs habitants ayant eu recours à ses services ont signalé des prestations et des facturations abusives.

■ Consultations fiscales gratuites

Pour vous aider à remplir vos déclarations d'impôt sur le revenu et l'ISF, un fiscaliste bénévole est à votre disposition les jeudi et vendredi matin de 9 h à 12 h jusqu'au 15 juin, sur rendez-vous au 06.10.51.00.94.

Maison des Associations, salle 14, 105 avenue Aristide Briand.

PETITES ANNONCES

Ces annonces vous permettent de vous mettre en relation. La ville ne pourra être tenue pour responsable des différends qui pourraient vous opposer à ces personnes, associations ou entreprises. La municipalité se réserve le droit d'accepter ou de refuser les annonces qu'elle reçoit.

Cours d'art

Artiste plasticienne organise des stages d'éveil à la créativité à travers les techniques traditionnelles et contemporaines, à Montrouge.

Renseignements au 06 33 27 05 48

Les questions que vous vous posez

Retrouvez régulièrement dans cette rubrique les réponses à vos questions.

Je suis présidente d'une nouvelle association à Montrouge et je me demande dans quelle mesure la mairie peut nous aider, par exemple pour trouver des locaux ou faire connaître notre action ?

Une fois votre association créée et enregistrée en Préfecture*, vous pouvez prendre contact avec le Maire adjoint délégué aux associations qui vous exposera l'ensemble des services que la Ville peut vous proposer. Ce sera également l'occasion pour vous de décrire votre projet et donc vos éventuels besoins. Le Maire adjoint transmettra ensuite vos coordonnées à la Direction de la

Communication qui pourra les intégrer à l'annuaire des associations en ligne et dans le prochain guide de la ville.

Si vous désirez organiser une manifestation ou une réunion, vous pouvez faire une demande de salle, d'autorisation d'occupation du domaine public ou tout simplement demander un soutien à la mairie. Pour cela, il est recommandé de commencer par décrire votre projet et vos besoins par courrier adressé à Monsieur le Maire et copie au Maire adjoint délégué aux associations.

Enfin, vous pouvez envoyer vos informations et l'annonce de vos animations à *Montrouge Magazine* qui en fait l'écho à chaque fois que cela est possible. Vous pouvez aussi apporter 16 affiches (format A3 de préférence et en couleur – l'affichage noir et blanc étant réservé

à l'administration) à la Direction de la Communication. Elles seront posées sur les panneaux administratifs répartis dans Montrouge, en fonction de l'espace disponible.

Utile :

- **Votre contact**

Maire adjoint délégué aux associations

43, avenue de la République

92121 Montrouge Cedex

Tél. : 01 46 12 74 80

- **Pour réserver une salle**

Direction de l'Aménagement Urbain

Tél. : 01 46 12 73 00

- **Pour transmettre affiches,**

propositions d'articles

Direction de la Communication

Tél. : 01 46 12 75 53

* L'enregistrement de votre association peut être

effectué auprès de la sous-préfecture d'Antony

- Plus de renseignements au 01.56.45.38.00.